AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
220ème REUNION
11 MARS 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(CCXX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 220EME REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 220ème réunion tenue le 11 mars 2010, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur l'évolution de la situation en République de Guinée.

Le Conseil a félicité le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Médiateur dans la crise guinéenne, pour son implication déterminante en vue d'assurer une Transition réussie, et a salué la signature, le 15 janvier 2010, de la Déclaration conjointe de Ouagadougou , document de référence pour la Transition, qui marque un tournant décisif dans le processus de sortie de crise et constitue une contribution significative à la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité, proclamée par la Session spéciale de la Conférence de l'Union, tenue à Tripoli, le 31 août 2009.

Le Conseil a encouragé les parties guinéennes à préserver le consensus qui prévaut entre la classe politique, le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et toutes les composantes de la société guinéenne, et exhorté toutes les parties prenantes guinéennes au processus de transition à œuvrer à la mise en œuvre diligente et intégrale de la Déclaration conjointe de Ouagadougou. A cet égard, il a invité les parties prenantes guinéennes à s'approprier cet instrument à le consolider par tous les moyens appropriés, y compris à travers un accord politique global et inclusif, sans que cela n'enfreigne le déroulement et le rythme de la Transition. Le Conseil a également invité toutes les parties prenantes, y compris les individus, les forces armées et les partis politiques à placer l'intérêt supérieur du pays au-dessus de toute autre considération et à s'abstenir de toute acte capable de semer les germes de la division dans le pays et de mettre en péril la Transition.

Le Conseil a pris note du processus de mise en place des institutions de la Transition et de la volonté du Président de la Transition de rétablir le fonctionnement normal des partis politiques sur l'ensemble du territoire national, d'assurer leur accès aux média publics et de travailler résolument à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité.

Le Conseil a noté avec satisfaction la confirmation que les membres du CNDD, du CNT, le chef de l'Etat de Transition, le Premier ministre et les membres du Gouvernement d'union nationale, ainsi que les membres des Forces de Défense et de Sécurité en activité, ne peuvent pas être candidats à l'élection présidentielle qui clôturera la Transition, conformément au point 8 de la Déclaration conjointe de Ouagadougou.

Le Conseil a, en outre, pris note du travail accompli par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en ce qui concerne l'enregistrement des électeurs. Il a pris note de la fixation par le Président de la Transition, le Général Sékouba Konaté, de la date du premier tour de l'élection présidentielle au 27 juin 2010. A cet égard, il a encouragé le CNT à

s'atteler, dans les meilleurs délais, au toilettage limité de la Constitution et du Code électoral, préalables à la tenue des élections.

Le Conseil a félicité la République fédérale du Nigéria pour sa contribution au budget électoral, et a lancé un appel aux autres Etats membres de l'UA pour qu'ils apportent aussi une contribution au financement, afin de permettre à la CENI de combler son déficit. Le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue du déploiement diligent d'une mission d'observation aux effectifs suffisants pour suivre le déroulement des différents scrutins prévus en Guinée, en particulier de l'élection présidentielle dont le 1er tour est fixé au 27 juin 2010, et d'apporter tout autre appui nécessaire en vue du bon déroulement des élections.

Le Conseil a également lancé un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée pour qu'ils apportent leur appui à la relance économique et aux réformes institutionnelles visant à la consolidation de la démocratie, de la réconciliation nationale et du développement économique, en particulier la démilitarisation de l'Administration territoriale et la réforme du secteur de la Justice identifiées comme tâches prioritaires.

Le Conseil a salué les efforts en cours visant à ramener la discipline au sein des forces de défense et de sécurité, à rassurer à garantir la sécurité des populations et à lutter contre l'impunité. A cet égard, le Conseil attend avec intérêt les suites du rapport de la Commission internationale d'enquête sur les événements du 28 septembre 2009.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2010

Communiqué

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2395

Downloaded from African Union Common Repository